

Compte rendu de Séance
du Conseil Municipal du 16 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 16 octobre, à 20 heures 34, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 25

Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 4

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018
1. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération
2. Adhésion à la centrale d'achat du SIPPAREC
3. Dissolution du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Ferrières-en-Brie
4. Adoption des conventions de financement pour la gestion des établissements d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans entre le Département et Serris
5. Approbation du règlement intérieur des activités de planète sport
6. Vote d'une subvention pour le comité des fêtes
7. Vote d'une subvention pour l'association Les Gazelles 2 Connect
8. Attribution d'une subvention du Département pour la participation au coût de fonctionnement des équipements sportifs
9. Cession de deux parcelles dans le cadre du projet d'aménagement du 18 bis rue Emile Cloud
10. Mise en place des titres restaurant pour le personnel communal
11. Adhésion à l'association Villes Internet
12. Dénomination d'une voie.
13. Communication du rapport d'activité du CPRH pour l'année 2017
14. Communication des rapports d'activités 2017 des sociétés VEOLIA et la SAUR, délégataires du Val d'Europe Agglomération
15. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Madame Noura BELLILI, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvée à l'unanimité

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **23**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **2**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

1. Modification des statuts de Val d'Europe Agglomération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a impacté certaines dispositions relatives aux Communautés d'Agglomération.

A compter de la date de la publication de la loi, le service public de gestion « des eaux pluviales » devient une compétence distincte de la compétence « assainissement des eaux usées ».

La communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération (CA VEA) est actuellement compétente pour l'assainissement, sans plus de précisions, cette expression se comprend désormais comme désignant le seul assainissement des eaux usées. Le service public de gestion des eaux pluviales n'en fait plus partie.

Afin que la CA VEA continue d'exercer la gestion des eaux pluviales urbaine, il est nécessaire que les communes membres décident de prononcer ce transfert intercommunal à titre facultatif.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines deviendra une compétence obligatoire distincte pour les communautés d'agglomération.

Le conseil communautaire de VEA a délibéré sur la mise en conformité de ses statuts le 13 septembre 2018.

Les communes doivent donc se prononcer sur ce transfert de compétences, et sur la mise en conformité des statuts de VEA dans un délai de 3 mois à partir de la réception de la délibération de VEA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaine » au Val d'Europe Agglomération ;
- Et d'approuver la modification des statuts de Val d'Europe Agglomération en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

2. Adhésion à la centrale d'achat SIPPEREC.

Rapporteur : Monsieur Loïc MINIER

La ville est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) depuis mai 2017 et notamment au Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques.

Outre les services classiques de télécommunication, ce groupement concernait également des services de vidéoprotection et de contrôle d'accès, des services de réseau fédérateur et de services et équipements numériques pour l'éducation et les services d'accompagnement.

Aujourd'hui le SIPPEREC a transformé ce groupement en centrale d'achat afin de permettre de :

- faire des économies sur ses achats par un effet de volumes,
- d'optimiser les coûts de passation de ses adhérents
- et leur simplifier l'application des procédures de Marché public.

La centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer des activités d'achat centralisées pour d'autres acheteurs publics.

Les acheteurs, qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

En conséquence, et en application de la délibération du comité du SIPPEREC du 22 juin 2017, celle-ci a décidé de constituer une centrale d'achat, depuis dénommée « SIPP'n'CO ».

La convention d'adhésion en précise les modalités d'adhésion. Pour notre commune, la cotisation est calculée en fonction de la population légale, soit 8 699 hab. depuis le 1^{er} janvier 2018. Le montant par habitant est de 0,16 € soit une cotisation annuelle de 1 391,84 €.

Au vu des éléments exposés, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la centrale d'achat du SIPPEREC nommée SIPP'n'CO pour une cotisation annuelle de 1391,84 € TTC,
- et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

3. Dissolution du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Ferrières-en-Brie.

Rapporteur : Monsieur Luc CHEVALIER

Le syndicat intercommunal de ramassage scolaire des environs de Ferrières-en-brie (SIRSEF) a été créé par arrêté préfectoral du 7 mai 1962. Il avait pour objet l'étude, l'organisation et l'exploitation du service de ramassage des enfants à destinations des établissements scolaires d'enseignement élémentaires et du premier cycle du secondaire ainsi que pour le transport des activités scolaires obligatoire et périscolaires.

Ce syndicat est composé de onze communes :

- Ferrière-en-brie, Thorigny-sur-Marne, Conches-sur-Gondoire, Bussy-Saint-Georges, Gouvernes, Bailly-Romainvilliers, Serris, Jossigny, Pomponne, Guermantes et Chanteloup-en-Brie.

En 2013, la Préfecture a jugé que ce syndicat n'avait plus aucune activité depuis plus de 2 ans. Elle a proposé la dissolution.

Le 10 avril 2013, le comité syndical a délibéré sur le principe de la dissolution du syndicat et à une répartition, entre les communes membres au déficit du syndicat au prorata du nombre d'habitants. Cependant, le préfet n'a reçue aucune délibération concordante des communes membres pour lui permettre de prendre un arrêté de dissolution.

De nouveau, la Préfecture demande aux onze communes membres de délibérer pour confirmer cette dissolution.

A ce jour, le compte de gestion du syndicat fait ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 23 554,14 € et un résultat excédentaire de la section investissement de 1 779,53 €.

La répartition des actifs et excédents sera décidée d'un commun accord entre les communes après proposition du comptable public de Bussy-Saint-Georges.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la dissolution du syndicat « SIRSEF » pour inactivité et d'autoriser la répartition des actifs et excédents de trésorerie entre les communes membres.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants**

4. Adoption des conventions de financement pour la gestion des établissements d'accueil des enfants âgés de moins de 6 ans entre le Département et Serris.

Rapporteur : Madame Virginie HOARAU

Les présentes conventions ont pour objet de fixer les modalités du soutien financier apporté par le Département pour 2018 à la commune pour la gestion des crèches, Les 1001 bulles, Le Carrousel des bébés et Terre d'éveil.

La commune a répondu aux obligations contractuelles en transmettant les justificatifs liés :

- à l'organisation et à l'activité de l'établissement,
- au calcul de l'aide financière.

De fait, un financement au tarif de 0,54 € par heure réalisée est alloué à ces établissements. Il est doublé dans le cadre d'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Ce financement annuel comprend une régularisation de l'activité réalisée l'année antérieure, après déduction de l'acompte versé l'année N-1 et un acompte égal à 70 % des heures réalisées pour l'accueil des enfants au cours de l'année antérieure.

Par conséquent, au titre des conventions reçues, les subventions de fonctionnement seront allouées comme suit :

Etablissements d'accueil	Montant de la subvention pour 2018
Les 1001 Bulles	34 790.47€
Le Carrousel des Bébé	25 049.68€
Terre d'Eveil	16 221.76€

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ces conventions de financement pour la gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants âgés de moins de six ans.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants**

5. Approbation du règlement intérieur des activités de planète sport.

Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ

En 2018, avec la modification des rythmes scolaires et le retour à la semaine des 4 jours, la ville propose une offre plus élargie de « planète de sport » en termes de public et de créneaux horaires.

Le règlement intérieur de « Planète sport » pose les principes généraux d'organisation, de fonctionnement et d'inscription et il se substitue au règlement précédent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur des activités de « Planète Sport ».

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

6. Vote d'une subvention pour le Comité des Fêtes.

Rapporteur : Monsieur Servais YAHOUEDOU

Chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'attribution de subventions aux associations qui en ont fait la demande. Ces subventions servent à financer une partie du fonctionnement des associations.

Le comité des fêtes étant une association nouvellement créée (juin 2018), elle vient de constituer son dossier de demande de subvention à hauteur de 2 000 €.

Cette association a pour but d'organiser des manifestations festives de petites et moyennes envergures et d'intérêt communal à destination des administrés.

Les projets déjà réalisés et prévisionnels sont :

- Serris en Fête
- La buvette du Forum des associations
- La marche solidaire d'octobre rose

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € au « Comité des Fêtes ».

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

7. Vote d'une subvention pour l'association Les Gazelles 2 Connect.

Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ

« Les Gazelles 2 connect » est une association nouvellement créée, qui a pour but de financer deux participantes dont une Serrissienne au Rallye Aïcha des Gazelles qui se déroulera du 15 mars au 12 avril 2019.

Pour ce projet, l'association sollicite de la ville une subvention à hauteur de 2 000 €.

En contrepartie de cette participation, les supports de communication de l'association valoriseront l'image de la ville en y intégrant son logo.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « Les Gazelles 2 connect ».

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

8. Attribution d'une subvention du Département pour la participation au coût de fonctionnement des équipements sportifs.

Rapporteur : Monsieur Henri PEREZ

Comme chaque année, la commune de Serris accueille tout au long de l'année scolaire dans ses équipements sportifs municipaux les collégiens du collège « Madeleine Renaud » et du collège provisoire « Lucie Aubrac » de Montévrain.

Le Département a décidé d'attribuer des aides financières pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés dans le cadre de l'EPS au collège.

Une aide d'un montant global de 20 658 € a été accordée pour l'année scolaire 2017/2018, calculée en fonction du nombre d'élèves selon le détail suivant :

- Collège Madeleine Renaud : 460 élèves x 33 euros : 15 180 €
- Collège Lucie Aubrac : 166 élèves x 33 euros : 5 478 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement des subventions par le Département
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.
-

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

9. Cession de deux parcelles dans le cadre du projet d'aménagement du 18 bis rue Emile Cloud.

Rapporteurs : Monsieur le Maire / Monsieur Denis GAYAUDON

Le 9 Août 2016, la commune de Serris a préemptée **la parcelle B347 d'une superficie de 1 751m²** située au 18 bis rue Emile Cloud afin d'éviter la construction d'une vingtaine de logements qui auraient dénaturé le quartier et mis à mal l'identité du Bourg.

Dans l'objectif de réaliser un projet de logement cohérent avec l'identité du Bourg, la ville a mis en concurrence plusieurs promoteurs.

L'opérateur COOP ACCESS ayant été choisi par la commune pour mener à bien l'aménagement de ce site en y réalisant un projet de construction de 4 logements individuel en accession privé desservis par une nouvelle voirie, il s'agit aujourd'hui de procéder à la cession des emprises nécessaire à la réalisation du futur projet.

Il a été procédé à un découpage parcellaire pour la parcelle B1040 en deux parcelles :

- B1434 qui sera conservé par la commune
- B1433 qui sera cédée à l'opérateur pour la réalisation de la voirie de desserte dans le cadre de l'opération.

La vente des parcelles devant servir d'assiette d'implantation du projet se fera :

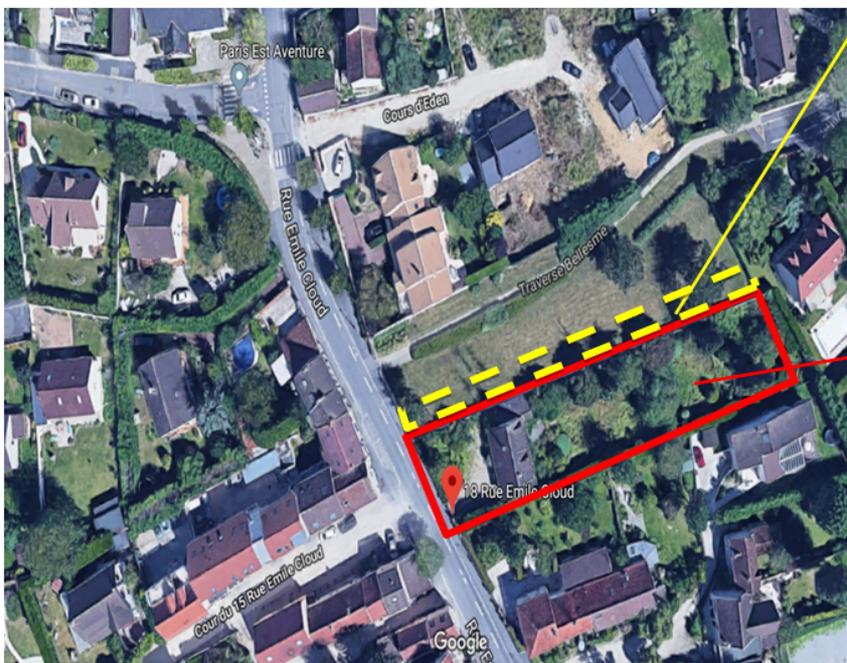
- concernant la parcelle B347 d'une superficie de 1751m² au montant de 318 000 €.
- concernant la parcelle B1433 d'une superficie de 923m² à l'euro symbolique
- A cela, il convient d'ajouter les frais (avancés par la commune), de géomètre et d'avocat pour un montant de 7 548.55€

Soit un prix de vente global de **325 548.55€**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession du site dit « 18 Bis Emile Cloud » à « COOP ACCESS (Groupe Global Habitat) » ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes les pièces y afférentes

Plan de localisation



NOUVELLE -Parcelle B 1433 d'une contenance de 923m² :
- Intégré au futur projet d'aménagement pour y réaliser une voirie de desserte.

Parcelle B 347 d'une contenance de 1751m² :
- Emprise du futur projet d'aménagement de 4 maisons individuelles.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

10. Mise en place des titres restaurant pour le personnel communal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

A compter de janvier 2019, Monsieur le Maire propose la mise en place des titres-restaurant à l'ensemble des agents de la commune. Ce dispositif offre un complément de rémunération par la prise en charge d'une partie du coût des repas. Il s'inscrit également dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents de la commune.

Le montant d'un titre-restaurant s'élèvera à 8€. La commune contribuera à hauteur de 60% du titre-restaurant, soit 4,80€.

Le Comité Technique Paritaire (CTP) dans sa séance du 24 septembre 2018 a rendu un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du dispositif des titres-restaurant à compter du 1^{er} janvier 2019 et de fixer la valeur du titre-restaurant à 8€ et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

11. Adhésion à l'association Villes Internet.

Rapporteur : Monsieur Loïc MINIER

La ville de Serris apporte actuellement toutes sortes de services à la population liés au numérique :

- Le site internet comportant un portail famille avec formulaires et liens pour démarches, pages Facebook, newsletter, vidéo Youtube, billetterie en ligne,
- L'information des habitants par panneaux lumineux,
- Déploiement de la fibre optique,
- Mise en place de technologies numériques d'accès direct à la population : des Chromebook (écoles), des agrès de sport connectés, des bornes accueil en accès libre, des applications signalement, des ateliers informatique (...),
- Mise en place de plusieurs logiciels métier pour la « full dématérialisation » des échanges administration/administrés.

Il s'agit aujourd'hui de valoriser l'ensemble de ses actions au travers d'un label. Celui-ci permet de reconnaître et de valoriser la démarche de modernisation de la Ville en direction de ses administrés.

Pourquoi adhérer au label « villes internet » ? :

- o C'est une marque territoriale reconnue par l'État,
- o Le signe de l'existence de services publics numériques locaux sur un territoire,
- o L'engagement d'un réseau d'élus et d'agents territoriaux pionniers,
- o Une évaluation comparée par des universitaires qui en assurent la continuité,
- o Un outil de mise en réseau des acteurs locaux et nationaux,
- o Une démarche unique en Europe.

La cotisation à cette association est fixée à un taux unique de 0,06 euros par habitant soit 537,96 euros pour une population légale de 8 699 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- A adhérer à l'association « villes Internet » pour un montant par habitant de 0,06 euros,
- A signer la convention correspondante.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 25

RESULTAT : Adoptée à la majorité des votants.

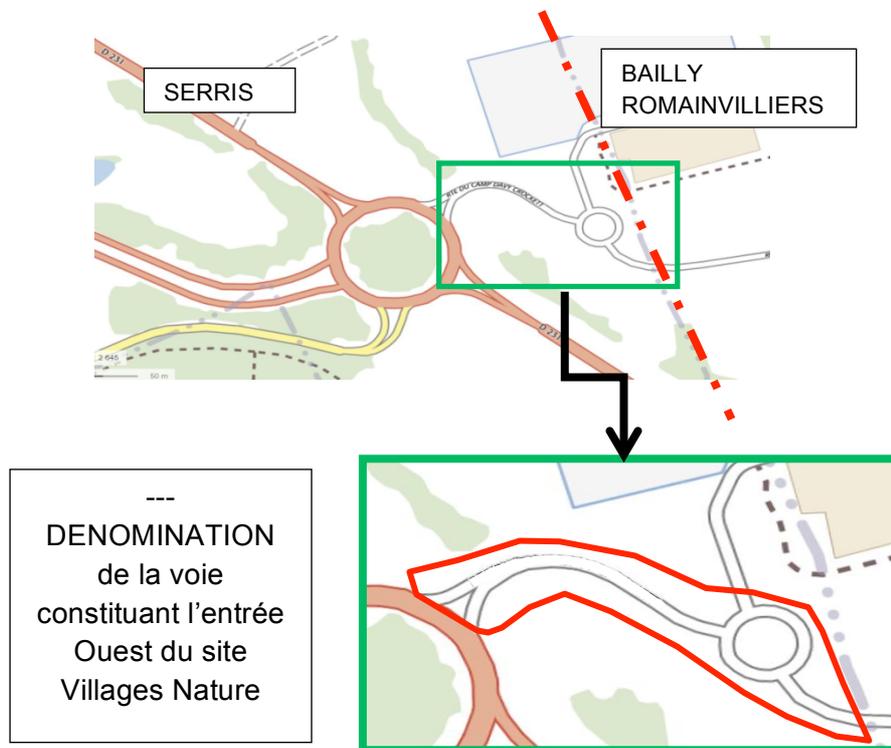
12. Dénomination d'une voie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le site Villages Nature est actuellement doté de deux entrées. Une de ces entrées (à l'ouest) n'a pas de dénomination ; il s'agit de la route nommée usuellement « route du camp Davy CROCKETT » et elle se situe sur le territoire de la ville de Serris.

Ce manque de dénomination pose des difficultés aux visiteurs pour trouver la bonne entrée du site à cause des informations erronées données par les GPS ou les applications mobiles de guidage, couplées à une signalétique routière encore insuffisante.

A ce titre, et dans le prolongement de la décision la commune de Bailly-Romainvilliers de janvier 2017 qui a identifié l'adresse **1 Rue du Pré des Merlans** comme étant celle de Villages Nature, il est proposé au Conseil Municipal de nommer la voie correspondante sur le territoire de la commune de Serris « rue du Pré des Merlans » (voir plans).



VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **25**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

13. Communication du rapport d'activité du CPRH pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville de Serris est membre d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) appelé le Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation des handicapés (SICPRH). Le syndicat a pour vocation la création, l'extension, la rénovation et la gestion d'établissements pour handicapés. Le Comité Syndical est l'organe délibérant de l'intercommunalité. Il est composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres.

Conformément à l'article L5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement (...). Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique (...) ».

Le rapport d'activité 2017 du CPRH a été transmis ; il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2017 du CPRH.

14. Communication des rapports d'activités 2017 des sociétés VEOLIA et la SAUR, délégataires du Val d'Europe Agglomération.

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville de Serris en tant que membre du Val d'Europe Agglomération reçoit les rapports des délégataires de service public de la communauté d'agglomération.

Ces rapports annuels retracent l'activité des délégataires gérant un service public pour le compte de l'agglomération et sont obligatoirement soumis par approbation de cette dernière.

Un exemplaire du rapport de chaque délégataire de la gestion des déchets sur le Val d'Europe (société VEOLIA) et de l'eau et de l'assainissement (société la SAUR) a été fourni à la ville. Il est disponible et consultable en Mairie sur demande.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2017 des sociétés VEOLIA et la SAUR.

15. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
05/06/2018	Marché à procédure adaptée n°2018-07-01 relatif à la fourniture de bureaux, petits matériels et de bureau et papiers - lot n°1 "Fournitures de bureau et de petits matériels de bureau", conclu avec la société NV BURO, sise 601, avenue Blaise Pascal à Moissy-Cramayel (77555)	A BdC sans min et maximum 17 000 € HT / An
05/06/2018	Marché à procédure adaptée n°2018-07-02 relatif à la fourniture de bureaux, petits matériels et de bureau et papiers - lot n°2 "Fournitures, de papiers", conclu avec la société ERGET BURO sise 1, rue du Champ Pillard à Saint-Thibault des Vignes (77400)	A BdC sans min et maxi 12 000 € HT / An
11/06/2018	Contrat de prestation relatif à la projection d'un film en plein air lors de la manifestation Serris en fêtes avec Toiles de Minuit le 23 juin 2018	3 424,00 €

19/06/2018	Convention de mise à disposition du Hall de l'Hôtel de Ville dans le cadre d'une exposition des œuvres de Norman Von Schnmeling - Nonitt du 17 au 30 septembre 2018	A titre gracieux
19/06/2018	Convention de prestation relative à la diffusion de matchs de football lors de la retransmission de la coupe du monde 2018 par la société Elyax Events du 16 juin au 15 juillet 2018	580 € / match diffusé
25/06/2018	Avenant n°2 au marché n°2014-10 de prestations d'assurances, lot n°4 "Dommages aux biens" conclu avec la société SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031)	58 822,77 € TTC
27/06/2018	Convention de prestation de service relative à la présence de manèges et de boutiques lors de la manifestation Serris en fête les 23 et 24 juin 2018	A titre gracieux
04/07/2018	Convention d'utilisation de la salle polyvalente Henri Matisse en faveur de l'association de Tennis de Table du 10 juillet au 30 août 2018	A titre gracieux
05/07/2018	Convention de prestation de service dans le cadre de Serris en fête 2018 avec la société Poly Event les 23 et 24 juin 2018	2 226,00 €
05/07/2018	Contrat de prestation relatif à un atelier d'Art Painting lors de la manifestation Serris en Fête 2018 avec la société K'DANCE le 24 juillet 2018	527,50 €
06/07/2018	Appel d'offres ouvert n°2018-04-02 intitulé "Acquisition de denrées alimentaires / lot n°2 : produits surgelés", conclu avec la société DISVAL, sise 47, rue du Clos Renard à Châteauneuf sur Loire (45110)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum
06/07/2018	Appel d'offres ouvert n°2018-04-01 intitulé "Acquisition de denrées alimentaires / lot n°1 : beurre, œuf, fromage, produits laitiers et ovoproduits", conclu avec la société COFIDA, sise 9, boulevard du Delta à Rungis (94658)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum
06/07/2018	Appel d'offres ouvert n°2018-04-03 intitulé "Acquisition de denrées alimentaires / lot n°3 : épicerie, biscuiterie et confiserie / boissons non alcoolisées", conclu avec la société COFIDA, sise 9, boulevard du Delta à Rungis (94658)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum
06/07/2018	Appel d'offres ouvert n°2018-04-04 intitulé "Acquisition de denrées alimentaires / lot n°4 : fruits et légumes 4è et 5è gamme bio", conclu avec la société COFIDA, sise 9, boulevard du Delta à Rungis (94658)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum
06/07/2018	Appel d'offres ouvert n°2018-04-05 intitulé "Acquisition de denrées alimentaires / lot n°5 : produits laitiers et ovo produits bio", conclu avec la société COFIDA, sise 9, boulevard du Delta à Rungis (94658)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum
06/07/2018	Convention de prestation relative à l'organisation de la saison culturelle 2018/2019 avec monsieur Thierry Pramandon Dit Parent	5 000,00 €
06/07/2018	Convention de prestation relative à l'organisation de la saison culturelle 2019/2020 avec monsieur Thierry Pramandon Dit Parent	20 000,00 €
06/07/2018	Appel d'offres ouvert n°2018-04-06 intitulé "Acquisition de denrées alimentaires / lot n°6 : produits surgelés bio", conclu avec la société COFIDA, sise 9, boulevard du Delta à Rungis (94658)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum

06/07/2018	Appel d'offres ouvert n°2018-04-07 intitulé "Acquisition de denrées alimentaires / lot n°7 : denrées alimentaires d'épicerie bio", conclu avec la société COFIDA, sise 9, boulevard du Delta à Rungis (94658)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum
06/07/2018	Marché à procédure adaptée n°2018-02 intitulé "Confection et livraison de repas", conclu avec la société ELIOR sise 9-11, allée de l'Arche à Paris la Défense (92032)	A bons de commande sans montant minimum ni maximum
09/07/2018	Appel d'offres ouverts n°2018-08-01 intitulé "Maintien de la propreté urbaine - balayage mécanisé, salage et nettoyage en recherche" - Lot n°1 "Balayage mécanisé, salage des voies, trottoirs et parvis", conclu avec la société SEGEX, sise, 4 boulevard Arago à Wissous (91320)	Montant forfaitaire annuel de 29 750,31 € TTC et à bons de commande sans minimum et maximum 200 000 € HT / an
09/07/2018	Appel d'offres ouverts n°2018-08-02 intitulé "Maintien de la propreté urbaine - balayage mécanisé, salage et nettoyage en recherche" - Lot n°2 "Nettoyage en recherche", conclu avec la société AUBINE sise, 28 boulevard de Pesaro à Nanterre (92739)	Montant forfaitaire annuel de 128 244,40 € TTC et à bons de commande sans minimum et maximum 150 000 € HT / an
09/07/2018	Contrat de prestation relatif à l'organisation du spectacle "C'était quand la dernière fois" avec la société Ki M'aime me Suive le 29 septembre 2018	tarif sur recette de billetterie - les taxes liées aux droits d'auteurs
09/07/2018	Convention de résidence - mise à disposition de matériel pour le spectacle "La machine de Turing" avec l'association Label Compagnie du 14 au 30 mai et du 7 au 9 juin 2018	A titre gracieux
09/07/2018	Convention de résidence - mise à disposition de la Ferme des Communes pour la création du spectacle jeune public "Pouf Pouf Paillasse" avec La Compagnie à Suivre du 17 au 21 septembre 2018	A titre gracieux
09/07/2018	Contrat de prestation relatif au voyage des aînés en Allemagne avec la société Selectour Afat du 25 au 27 juin 2018	24 225,00 €
09/07/2018	Contrat de prestation relatif à l'organisation du spectacle "Confidences avec la société Atelier Théâtre Actuel" le 6 octobre 2018	13 187,50 €
11/07/2018	Convention de prestation relative à une animation musicale lors de l'apéritif républicain le 13 juillet 2018	949,50 €
12/07/2018	Convention de prestation pour l'animation "Cours de danse" avec l'association MAMA COOL les 7 et 8 août 2018	180,00 €
12/07/2018	Acceptation d'indemnités de sinistre - fuite dans la chaufferie du groupe scolaire Robert Doisneau	3 835,52 €
	marché à procédure simplifiée n°2018-10 pour l'acquisition d'un logiciel courrier et d'une GED - société EDISSYUM	24 972,00 €
18/07/2018	avenant n°2 convention d'occupation du stade de l'hermière et cantine groupe scolaire Doisneau	156,80 €
18/07/2018	convention d'occupation des locaux communaux par l'association cadran scolaire année 2018/2019	A titre gracieux
18/07/2018	convention d'occupation des locaux communaux par l'association de danse et de tai chi année 2018/2019	A titre gracieux
18/07/2018	convention d'occupation des locaux communaux par le Football Club Val d'Europe d'août à octobre 2018	A titre gracieux

19/07/2018	Contrat de prestation relatif à l'organisation du spectacle "Meurtre mystérieux à Manhattan" avec la société Atelier Théâtre Actuel le 12 janvier 2019	13 187,50 €
19/07/2018	Convention de prestation de service "tatouages éphémères, bijou de peau" dans le cadre des animations "Bougez votre été" avec la société Sublim'tatoo le 17 août 2018	360,00 €
19/07/2018	Convention d'occupation du domaine public du Val d'Europe Agglomération : installation d'agrès de fitness, place d'Ariane et au gymnase E. Tabarly pour une durée maximale de 9 ans	A titre gracieux
20/07/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Val d'Europe Football Club, saison 2018/2019	A titre gracieux
22/08/2018	Convention de prestation de service pour l'animation "Ateliers massages Amma" dans le cadre des animations "Bougez votre été" avec "pause santé" le 11 août 2018	360,00 €
25/07/2018	Convention d'utilisation de la salle des Gassets en faveur de l'association IMAGE'IN SERRIS, année 2018/2019	A titre gracieux
25/07/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs municipaux en faveur de l'association Val d'Europe Athlétisme - Année 2018/2019	A titre gracieux
31/07/2018	Marché à procédure adaptée n°2018-12 intitulé "Fourniture de lampes, de modules et de luminaires LED", conclu avec la société FRANCELIGHT, sise, 11 Route du Moulin Bourcier à Chanteloup-en-Brie	A bons de commande sans min et max 70 000 € HT par an
08/08/2018	Convention de partenariat pour l'organisation d'une soirée pyjama contée "Lecture de contes, déguisé cow-boy" avec la société La cachette secrète le 3 août 2018	A titre gracieux
08/08/2018	Convention de prestation de service pour l'animation "Contes africains" conclu avec Pascale Conetta Events le 27 juillet 2018	822,90 €
08/08/2018	Contrat de prestation relatif à l'organisation d'ateliers d'initiation au Parkour dans le cadre de l'action "Bougez votre été 2018"	300,00 €
20/08/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association INVENTERRE - Année 2018/2019	A titre gracieux
20/08/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs municipaux en faveur de l'association atelier d'expressions corporelles Marne la Vallée ATEC MLV - Année 2018/2019	A titre gracieux
20/08/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Serris Val d'Europe Savate pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
24/08/2018	Convention de prestation de service pour l'activité escalade dans le cadre de Serris en fête avec la société ESCAL GRIMP le 24 juin 2018	1 440,00 €
24/08/2018	Avenant n°1 au contrat de prestation relatif à la sonorisation lors de la retransmission de la Coupe du Monde 2018 avec la société Elyax'Events du 16 juin au 15 juillet 2018	850 €/match 950€/demi-finale
27/08/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur du comité des fêtes de Serris pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
27/08/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Toile é Moi pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
27/08/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Les Randonnées Serrissiennes pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
27/08/2018	Convention d'utilisation des équipements sportifs en faveur de l'école élémentaire Jean de la Fontaine pour l'année 2018/2018	A titre gracieux
27/08/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association AC THEATRE pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
27/08/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Val d'Europe LGBT and Friends pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
27/08/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Rugby Club du Pays de Meaux - Val d'Europe, année 2018/2019	A titre gracieux

27/08/2018	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Aikykan - Aikibudo pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
29/08/2018	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public par un agent de la ville - appartement du 18 bis rue de la Garenne	774,20 €/mois
29/08/2018	Acceptation d'indemnités de sinistre - dégradations à la crèche 1001 bulles	1 496,80 €
29/08/2018	Marché à procédure adaptée n°2018-19 intitulé "Maintenance et assistance à l'utilisation du progiciel de gestion des ressources humaines", conclu avec la société CIRIL, sise 49, Avenue Albert Einstein à Villeurbanne	5 079,88 €
30/08/2018	Réalisation d'un inventaire physique du matériel et mobilier de la commune avec APSYNET au 17 septembre 2018	21 115,20 €
31/08/2018	Convention de prestation de service pour le spectacle "Retrouvons doudou" avec la Compagnie pas d'Chichi le 11 octobre 2018	550,00 €
31/08/2018	Convention de prestation de service pour l'animation d'un "atelier nutrition et aliments" dans le cadre de la manifestation Santé vous bien avec Question d'Equilibre le 14 septembre 2018	430,00 €
03/09/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'association Mama Cool pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
03/09/2018	Convention d'utilisation de locaux communaux en faveur de l'Ecole de Musique Serrissienne pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
04/09/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'école élémentaire Robert Doisneau pour l'année 2018/2019	A titre gracieux
04/09/2018	Convention d'utilisation d'équipements sportifs en faveur de l'école élémentaire Henri Matisse pour l'année 2018/2020	A titre gracieux

Questions diverses :

Aucune

La séance est levée à 21h33

Affiché le 23 octobre 2018